



**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF  
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

—

**SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

*Convocation en date du 10 septembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	7
VOTANTS	7

**Étaient présents** : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Madame Jocelyne DURANTET et Monsieur Stéphane CANZANI, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset,

Madame Sophie VACHOT et Monsieur Éric FEUGÈRE, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset,

Madame Régine JONNIER, suppléante représentant la commune de Notre Dame de Boisset,

**Pouvoir déposé** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

**Était excusé** : Monsieur Patrick PEDRINI, titulaire représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

**Secrétaire élue** : Madame Sophie VACHOT



**DÉLIBÉRATION N° 2024-08 : CONTRACTUALISATION D'UN PRÊT BANCAIRE**

Monsieur le Président rappelle que la contractualisation d'un emprunt de 30 000 € avait été prévue au budget 2024 pour permettre les travaux d'extension de la salle de sports.

Cependant, avec un emprunt de 30 000 € seulement, après confirmation des services du Service de Gestion Comptable Loire Nord, certaines dépenses de 2024 ne pourront pas être payées. Ce manque de trésorerie se confirmera sur 2025. Monsieur le Président suggère de contracter un emprunt de 40 000 €.

Monsieur le Président donne lecture des offres, sollicitées auprès de trois établissements bancaires :

Montant	Crédit agricole		
	40 000 €		
Durée	10 ans	12 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,74 %	3,76 %	3,79 %
Échéances trimestrielles <b>dégressives</b>			
<b>1<sup>ère</sup> échéance annuelle dégressive</b>	5 439,90 €	4 790,32 €	4 144,78 €
Frais de dossier	50,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>47 717,00 €</b>	<b>49 262,00 €</b>	<b>51 609,47 €</b>

	<b>Crédit agricole</b>		
Montant	40 000 €		
Durée	10 ans	12 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,74 %	3,76 %	3,79 %
Échéance trimestrielle <b>constante</b>	1 203,24 €	1 039,27 €	877,10 €
Soit échéance annuelle <b>constante</b>	4 812,96 €	4 157,08 €	3 508,40 €
Frais de dossier	50,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>48 179,60 €</b>	<b>49 934,96 €</b>	<b>52 676,00 €</b>

	<b>Crédit Mutuel</b>	
Montant	40 000 €	
Durée	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt	4,00 %	4,10 %
Échéances trimestrielles <b>dégressives</b>		
<b>1<sup>ère</sup></b> échéance annuelle <b>dégressive</b>		
Frais de dossier	40,00 €	40,00 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>48 239,79 €</b>	<b>52 240,13 €</b>

	<b>Crédit Mutuel</b>	
Montant	40 000 €	
Durée	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt	4,00 %	4,10 %
Échéance trimestrielle <b>constante</b>	1 218,22 €	895,85 €
Soit échéance annuelle <b>constante</b>	4 872,88 €	3 583,40 €
Frais de dossier	40,00 €	40,00 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>48 768,80 €</b>	<b>53 791,00 €</b>

	<b>La Banque Postale</b>	
Montant	40 000 €	
Durée	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,49 %	3,61 %
Échéance trimestrielle <b>constante</b>	1 188,94 €	866,31 €
Soit échéance annuelle <b>constante</b>	4 755,76 €	3 465,24 €
Frais de dossier	100,00 €	100,00 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>47 657,60 €</b>	<b>52 078,60 €</b>

Où cet exposé, après avoir pris connaissance des différentes offres et notamment de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale et en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte des principales caractéristiques du contrat de prêt :
  - Score Gissler : 1A,
  - Montant du contrat de prêt : 40 000,00 EUR,
  - Durée du contrat de prêt : 10 ans,

- **Objet du contrat de prêt : financer les investissements,**
  - **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2034. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement de fonds.**
  - **Montant : 40 000,00 EUR,**
  - **Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/11/2024, en une fois avec versement automatique à cette date,**
  - **Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,49 %,**
  - **Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,**
  - **Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,**
  - **Mode d'amortissement : échéances constantes,**
  - **Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,**
  - **Commission d'engagement : 100,00 EUR.**
- **Contracte un prêt de quarante mille euros (40 000 €), sur une durée de 10 ans, au taux fixe de 3,49 %, auprès de La Banque Postale afin de financer les travaux d'investissement relatifs à l'extension de la salle de sports,**
  - **S'engage à verser à La Banque Postale, cents euros (100 €) de frais de dossier,**
  - **S'engage à inscrire pendant toute la durée du prêt, le montant des remboursements en dépenses obligatoires,**
  - **Autorise le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale,**
  - **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.**

**Le secrétaire,  
Sophie VACHOT**



**Le Président,  
Hervé DAVAL**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

